

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le **20 AVR. 2017**

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :

Nos réf. : 2017-004893

Affaire suivie par : Eric BOUSQUET

eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 0434466690 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet du Gard

Préfecture du Gard

Direction des Collectivités et du

Développement Local

10 Avenue Feuchères

30045 NIMES cedex 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
concernant le projet d'aménagement de la ZAC du Bosquet sur la commune de Junas (30)
déposé par Commune de Junas.**

Par courrier reçu le **06 février 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire comprenant l'étude d'impact du projet d'aménagement de la ZAC du Bosquet sur la commune de Junas (30) déposé par Commune de Junas.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC